

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2014**

OBJET

**11 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADEME POUR
LE CONSEIL EN ORIENTATION ÉNERGÉTIQUE**

N° 2014-05-11

NOMENCLATURE : 7/5/5

L'an deux mille quatorze, le vingt sept mai à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mai 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Rémi ROLLAND, Jean-Claude SALAU, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusées :

Florence CABRESIN donne pouvoir à Philippe LEBASTARD

Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Absente :

Catherine RENAUDEAU

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...03
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Monsieur Philippe LEBASTARD

En séance du conseil communautaire du 18 septembre 2013, les élus de Treillières ont approuvé le plan d'actions Agenda 21 territorial. Il compte au total 79 actions qui répondent aux 4 enjeux que le territoire s'est fixé pour les 5 prochaines années :

- Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux
- Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable
- Enjeu 3 : Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants
- Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative

Chaque commune est invitée à répondre à ces enjeux par des actions pouvant être mises en œuvre à l'échelle locale.

Conformément à ces orientations stratégiques, Treillières a choisi de travailler en faveur des économies d'énergie en déclinant 2 actions concrètes du plan d'actions Agenda 21 de la CCEG :

- Action n°27 : « limiter la consommation énergétique des bâtiments »
- Action n°28 : « maîtriser les consommations énergétiques liées à l'éclairage public ».

Pour mener à bien l'action n°27, les élus ont choisi d'avoir recours à un Conseil en orientation énergétique (COE) pour l'ensemble des bâtiments communaux, qui sera mis en place en 2014.

Il s'agit d'un outil proposé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui doit être réalisé par un intervenant extérieur ayant la compétence des références attestant de cette compétence.

Accusé de réception en préfecture
04/06/2014 09:26:03 2014-05-27-DE11-
DE
Date de télétransmission : 10/06/2014
Date de réception préfecture : 10/06/2014

Véritable préalable à toute démarche concrète, le COE constitue une base solide pour construire un programme d'économie d'énergie adapté.

Une consultation a été lancée auprès de bureaux d'études spécialisés dans le domaine de l'énergie pour un montant estimé à 11000 €.

A ce titre, la commune peut prétendre à une aide de l'ADEME qui, dans le cadre de la relance de sa politique de maîtrise de l'énergie, souhaite inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

La commission Aménagement réunie le jeudi 15 mai 2014, a rendu un avis favorable à cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 28 Voix pour décide de :

- DEMANDER à l'ADEME une aide financière pour recourir à un COE.

Pour extrait conforme,

Le 04 juin 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**

